

DISPOSITIFS DE LA MOBILISATION DES SOLIDARITÉS FACE AU COVID-19

4 dispositifs dans les champs du social, du paramédical, de la santé et de l'emploi
pour assurer le maintien des activités vitales en cette période épidémique.

Citoyens, engagez-vous ! Structures, faites part de vos besoins en renfort !

**JE SOUHAITE
M'ENGAGER,
JE SUIS...**



**MA STRUCTURE
A BESOIN DE
RENFORT, JE SUIS...**

 Citoyen de
18 à 69 ans
en bonne santé

**RÉSERVE
CIVIQUE**
EN SAVOIR +

Association,
collectivité, CCAS,
opérateur public,
etc... 

 Etudiant en
travail social

**RÉSERVE
SOCIALE**
EN SAVOIR +

Collectivité,
opérateur associatif
intervenant dans
le champ social et
médico-social 

 Professionnel
travaillant ou
ayant travaillé
dans le système
de santé

**RENFORT
COVID**
EN SAVOIR +

Etablissement
de santé, social
et médico-social 

 Demandeurs
d'emploi et
salariés en
activité partielle

**MOBILISATION
EMPLOI**
EN SAVOIR +

Entreprises
des secteurs
essentiels et
prioritaires 

RÉSERVE CIVIQUE

UNE RÉSERVE CIVIQUE POUR :

Garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires

- > aide alimentaire et d'urgence
- > garde exceptionnelle d'enfant
- > lien (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées
- > solidarité de proximité



QUI PEUT S'ENGAGER ?

- Citoyen de 18 à 69 ans en bonne santé



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE RENFORT ?

- **Associations, collectivités, CCAS, MDPH, opérateur public, etc...** ayant besoin de renforts dans le cadre de missions définies tel que :
 - aide alimentaire et d'urgence
 - garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance
 - lien (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap
 - solidarité de proximité : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).



COMMENT S'ENGAGER ?

- En me portant volontaire via la plateforme **jeveuxaider.gouv.fr**

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE RENFORT ?

- En proposant une ou des missions via la plateforme **jeveuxaider.gouv.fr**

jeveuxaider.gouv.fr



QUI CONTACTER ?

Référénts Réserve Civique des DDCS/PP en Centre-Val de Loire :

- **DDCSPP 18**
Marjorie MERDRIGNAC : marjorie.merdrignac@cher.gouv.fr
- **DDCSPP 28**
Laureen GIROUX : laureen.giroux@eure-et-loir.gouv.fr
- **DDCSPP 36**
François SCHMITT : francois.schmitt@indre.gouv.fr
- **DDCS 37**
Renaud VIEILLERIBIERE : renaud.vieilleribiere@indre-et-loire.gouv.fr
- **DDCSPP 41**
Catherine BANCQUART : catherine.bancquart@loir-et-cher.gouv.fr
- **DRDJSCS Centre-Val de Loire et Loiret**
Savina ALVAREZ : savina.alvarez@jscs.gouv.fr

[Retour à la première page](#)



RÉSERVE SOCIALE

UNE RÉSERVE SOCIALE POUR :

- > Prêter main forte aux établissements sociaux et médico-sociaux
- > Contribuer activement au maintien de l'action sociale et médico-sociale
- > Accompagner les personnes en difficultés
- > Apporter une aide aux personnes les plus vulnérables



QUI PEUT S'ENGAGER ?

- Les étudiants en travail social disponibles et volontaires



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE RENFORT ?

- **EHPAD**
- **Etablissements d'hébergement** et dispositifs de veille sociale : centre d'hébergement d'urgence (CHU), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et accueils de jour
- **Etablissements de protection de l'enfance et d'accueil d'enfants en situation de handicap** : maisons d'enfants à caractère social (MECS) et instituts médico-éducatifs (IME).



COMMENT S'ENGAGER ?

- Via les établissements de formation en travail social



QUI CONTACTER ?

- En région Centre-Val de Loire, les établissements engagés sont :
- **Ecole Régionale du Travail Social (ERTS)** à Olivet
Directrice : Mme Hostalier
Mail : direction@erts-olivet.org
 - **Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS)** à Chambray-lès-Tours
Directeur : M. Trouvé
Mail : irfss.centre@croix-rouge.fr
 - **Institut du Travail Social (ITS)** à Tours
Directeur : M. Cany
Mail : its@its-tours.com
 - **GRETA Berry** à Chateauroux
Directeur : M. Ganes
Mail : gretaberry@ac-orleans-tours.fr



RENFORT COVID

RENFORT-COVID POUR :

- > Apporter un renfort aux établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- > Soutenir les équipes soignantes



QUI PEUT S'ENGAGER ?

- **Les professionnels soignants, les plus recherchés étant**
 - les médecins
 - les infirmiers
 - les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE)
 - les infirmiers de bloc opératoire (IBODE)
 - les aides-soignants
 - les ASH (agents de service hospitalier)
- **Les professionnels administratifs ou techniques, travaillant ou ayant déjà travaillé dans le domaine de la santé**



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE RENFORT ?

- Etablissements de santé, sociaux et médico-sociaux



COMMENT S'ENGAGER ? COMMENT BÉNÉFICIER DE CE RENFORT ?

- Via le site internet Renfort-covid.fr
 - **Le professionnel** télécharge l'application « Medgo » (mise en place par l'ARS Centre-Val de Loire et la start-up Medgo), il s'inscrit et renseigne son métier, ses coordonnées, sa zone géographique et ses disponibilités.
 - **Les établissements** ont accès à la liste de ces professionnels volontaires, choisissent ceux dont ils ont besoin, et le professionnel reçoit une notification et peut accepter la mission de renfort.

www.renfort-covid.fr



[Retour à la première page](#)



MOBILISATION EMPLOI

MOBILISATION EMPLOI POUR :

- > Faciliter la mobilisation exceptionnelle pour l'emploi
- > Permettre aux travailleurs qui le souhaitent de se porter candidat dans les secteurs prioritaires



QUI PEUT S'ENGAGER ?

- Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi
- Salariés en activité partielle



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE RENFORT ?

- Entreprises appartenant aux secteurs essentiels et prioritaires : médico-social, agriculture, agroalimentaire, transports, logistique, aide à domicile, énergie, télécoms



COMMENT S'ENGAGER ? COMMENT BÉNÉFICIER DE CE RENFORT ?

- Via la plateforme **mobilisationemploi.gouv.fr**
 - > **Rechercher une offre** : les candidats pourront consulter les offres sans créer de compte et accéder directement aux coordonnées du recruteur.
 - > **Pour déposer une offre** : à chaque offre déposée, un conseiller Pôle emploi appelle systématiquement l'employeur pour vérifier le respect des consignes sanitaires et caractériser le besoin et les compétences attendues

mobilisationemploi.gouv.fr

